

INFORMATION À L'INTENTION DES CANDIDATS : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Vous trouverez, dans la section « Votre examen final » de votre [dossier en ligne](#), vos résultats à l'Examen final commun de septembre 2021 : l'un indique votre résultat à l'épreuve du Jour 1, soit l'étude de cas liée au module de synthèse 1; l'autre indique votre résultat global aux épreuves des Jours 2 et 3 combinées. Le relevé portant sur les Jours 2 et 3 précise en outre votre performance à l'égard de chaque élément évalué sur le plan de la profondeur et de l'étendue des compétences.

REMARQUE : Les candidats qui veulent exercer la comptabilité publique doivent, pour y être autorisés, obtenir la mention « réussite » relativement au critère de profondeur en Information financière (niveau 2) et la mention « réussite » relativement au critère de profondeur dans le rôle en Certification (niveau 3).

Les renseignements qui suivent visent à vous aider à interpréter les résultats qui vous sont communiqués.

Résultats à l'épreuve du Jour 1

Les candidats sont évalués à l'épreuve du Jour 1 selon la formule « réussite ou échec ».

Afin de fournir plus rapidement une rétroaction aux candidats ayant échoué, le Jury d'examen mène un projet-pilote consistant en la création d'un rapport automatisé sur les résultats à l'épreuve du Jour 1.

Ce nouveau rapport est généré automatiquement à partir des données de correction recueillies pour chaque réponse, au lieu d'être fondé sur une analyse personnalisée d'une réponse donnée. Il est donc fourni gratuitement à tous les candidats qui ont échoué. Ce nouveau rapport vise à informer les candidats des principales faiblesses de leurs réponses, de sorte à les aider à décider de demander ou non l'analyse détaillée de leur performance (dont il est question ci-dessus), pour laquelle des frais sont exigibles.

Les rapports automatisés seront transmis aux candidats qui ont échoués à l'épreuve du Jour 1 peu après la publication des résultats.

Relevé du résultat aux épreuves des Jours 2 et 3 combinées

Niveau 1 – Évaluation de la suffisance

Un échec au niveau 1 signifie que le candidat n'a pas su démontrer à un degré suffisant les compétences professionnelles attendues d'un comptable professionnel agréé débutant. Le candidat devait, entre autres, avoir su appliquer ses connaissances, identifier les questions, définir les questions, classer par ordre d'importance les questions et les problèmes, analyser l'information, traiter les problèmes de façon intégrée, exercer son jugement professionnel, évaluer les différentes solutions possibles, proposer des solutions pratiques répondant aux besoins des utilisateurs et les communiquer de manière claire et efficace.

Le candidat qui a échoué au niveau 1 n'a pas atteint les niveaux « Compétent » ou « En voie vers la compétence » un nombre suffisant de fois à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données de démontrer ses compétences.

Le candidat qui a échoué au niveau 1 se voit attribuer une cote globale pour le critère de suffisance qui est fondée sur l'ensemble des candidats ayant échoué au niveau 1, ce qui l'aidera à déterminer s'il fera appel (demandera une nouvelle correction) ou non. Les cotes globales liées au critère de suffisance s'échelonnent de 1 à 10, 10 étant la cote la plus éloignée de la norme minimale.

Niveau 2 – Évaluation de la profondeur des compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion

Un échec au niveau 2 signifie que le candidat n'a pas atteint le niveau « Compétent » un nombre suffisant de fois, à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données de démontrer la profondeur de ses compétences en Information financière ou en Comptabilité de gestion aux épreuves des Jours 2 et 3 combinées.

Niveau 3 – Évaluation de la profondeur des compétences dans le rôle optionnel

Un échec au niveau 3 signifie que le candidat n'a pas atteint le niveau « Compétent » un nombre suffisant de fois à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données, dans l'épreuve du Jour 2, de démontrer la profondeur de ses compétences relativement au rôle choisi.

Niveau 4 – Évaluation de l'étendue des compétences dans les six domaines de compétences

Un échec au niveau 4 signifie que le candidat n'a pas atteint, dans un domaine donné, le niveau « En voie vers la compétence » un nombre suffisant de fois à l'égard de toutes les occasions qui lui étaient données, dans les épreuves des Jours 2 et 3, de démontrer sa compétence. Il se peut qu'un candidat échoue au niveau 4 dans plus d'un domaine de compétences.

Appel des résultats (demande de nouvelle correction) et/ou demande d'analyse de la performance

Si vous souhaitez porter vos résultats en appel (demander une nouvelle correction) et/ou obtenir une analyse de votre performance, veuillez consulter la page [Modalités de reprise](#). Pour enclencher le processus, vous devez soumettre votre demande **au plus tard le 20 décembre 2021**.

Les demandes d'appel (demandes de nouvelle correction) seront traitées au fur et à mesure de leur réception. Les candidats sont donc invités à soumettre leur demande avant la date limite. Seuls les candidats ayant échoué, et les candidats ayant obtenu la mention « réussite » qui ont satisfait au critère de profondeur en Certification (rôle) mais qui n'ont pas satisfait au critère de profondeur en Information financière, peuvent porter leur résultat en appel.

Facteurs à prendre en compte avant de demander une nouvelle correction

Épreuve du Jour 1

L'épreuve du Jour 1 fait l'objet d'une évaluation globale; les réponses ayant été jugées comme un échec clair, un échec de peu ou une réussite de justesse sont corrigées deux, voire trois fois.

Épreuves des Jours 2 et 3

Le candidat ayant échoué au niveau 1 qui a reçu une cote globale de 1 ou de 2 pour le critère de suffisance voudra peut-être faire appel de son résultat. De même, le candidat qui n'a pas su démontrer sa compétence dans un domaine donné au niveau 2, au niveau 3 ou au niveau 4 pourra aussi envisager de faire appel.

Le candidat qui n'a pas réussi à démontrer sa compétence au niveau 1 et qui a reçu une cote globale de 3 ou plus pour le critère de suffisance, de même que celui qui n'a pas su démontrer sa compétence dans plus d'un domaine donné au niveau 2, au niveau 3 ou au niveau 4, sont moins susceptibles d'avoir gain de cause en appel.

Pour aider les candidats à déterminer s'ils devraient ou non demander une nouvelle correction, le Jury d'examen a préparé l'information suivante sur les résultats des appels de septembre 2020 :

Nombre total de candidats ayant demandé une nouvelle correction : **611**

	Demandes	Succès
Épreuve du Jour 1	131	2
Épreuves des Jours 2 et 3	443	4
Épreuves des Jours 1, 2 et 3	37	0
TOTAL	611	6 (0,98 %)

Analyse de la performance

Il est possible, moyennant des frais, de demander un rapport personnalisé de la performance pour l'épreuve du Jour 1, les épreuves des Jours 2 et 3, ou les épreuves des trois jours. Le rapport fournit au candidat une analyse détaillée, ainsi qu'une rétroaction sur les domaines dans lesquels il n'a pas satisfait aux exigences minimales, de même que de l'information sur la façon dont il peut améliorer sa performance. Il présente également des commentaires sur les domaines dans lesquels le candidat a obtenu de bons résultats.

Frais exigibles

Pour connaître les frais exigibles pour les appels (demandes de nouvelle correction) ou demandes d'analyse de la performance, consultez la [grille tarifaire](#) de l'Examen final commun.

Si un candidat obtient la mention « réussite » à la suite du processus d'appel, les frais payés seront remboursés. De plus, si une analyse de la performance détaillée a été demandée, elle **ne sera pas faite** et les frais connexes seront remboursés.

Pour toute question concernant vos résultats, n'hésitez pas à communiquer avec nous à examens@cpaquebec.ca.